



# La Gazette des Chambres

JUIN 2011

## Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

*Le progrès par la justice*

### Audience initiale annoncée dans le dossier n° 002



La Chambre de première instance des CETC a fixé la date de l'audience initiale de son deuxième procès.

La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a programmé du 27 au 30 juin l'audience initiale de son deuxième procès, celui des quatre accusés qui seraient les plus hauts dirigeants khmers rouges encore en vie. Cette audience marquera l'ouverture officielle d'un des procès les plus complexes de notre époque.

Les accusés sont Nuon Chea, ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste, âgé de 84 ans, Ieng Sary, ancien Ministre des affaires étrangères, âgé de 85 ans, Khieu Samphan, ancien Chef de l'État, âgé de 79 ans, et Ieng Thirith, ancienne Ministre des affaires sociales, âgée de 79 ans. Tous sont accusés d'avoir été parmi les membres

les plus haut placés du régime communiste de feu Pol Pot, régime qui dura quatre ans et sous lequel 1,7 million de personnes seraient mortes affamées, torturées et exécutées.

Détenus au Centre de détention des CETC depuis 2007, les intéressés ont été envoyés en jugement en septembre dernier. L'Ordonnance de clôture rendue à cette fin par les co-juges d'instruction a été confirmée par la Chambre préliminaire au début de 2011. L'Ordonnance de renvoi retient à leur encontre le génocide, les crimes contre l'humanité et les violations graves des Conventions de Genève de 1949, ainsi que le meurtre, la torture et la persécution religieuse au regard du droit cambodgien.

*Lire la suite en page 2*

## Dans ce numéro

2 Nouvelles et commentaires

6 Derniers développements judiciaires

9 Calendrier judiciaire

10 La pages des ONG

11 Calendrier des activités de sensibilisation

### Audience initiale du dossier n° 002 (suite de la page de couverture)

Les quatre accusés ont nié les allégations retenues à leur encontre pour la période d'avril 1975 à janvier 1979.

Nuon Chea, également appelé « Frère numéro deux » au moment des faits, est accusé d'avoir été le principal architecte de la politique du Parti communiste du Kampuchéa. Ieng Sary, qui avait été reconnu coupable de génocide, comme Pol Pot, par le Tribunal populaire révolutionnaire en 1979, après la chute du régime, a bénéficié d'une grâce royale en 1996.

Conformément à la tradition civiliste, l'audience initiale réglerait certaines questions de procédure préalablement à l'ou-

verture de l'audience au fond consacrée à l'examen de la preuve et à l'interrogatoire des témoins.

Comme prévu par le Règlement intérieur et annoncé par la Chambre de première instance dans son ordonnance portant calendrier du 11 mai, l'audience initiale portera sur les listes de témoins potentiels et d'experts proposés par les parties, sur les exceptions préliminaires d'incompétence soulevées en application de la règle 89 du Règlement intérieur et sur les premières indications quant aux réparations que les parties civiles envisagent de demander.

Si nécessaire, d'autres audiences pourront être programmées avant le début de l'audience au fond.

La Chambre de première instance a mené à terme un premier procès en juillet 2010, déclarant Kaing Guek Eav, alias Duch, coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949. Des appels ont été interjetés contre le jugement et la Chambre de la Cour suprême devrait se prononcer sur ceux-ci dans les mois qui viennent.



Les quatre accusés dans le dossier n° 002 : Nuon Chea, Khieu Samphan, Ieng Thirith et Ieng Sary (de gauche à droite).

### Séance d'information sur le dossier n° 002

Le 6 mai 2011, Susan Lamb, juriste hors classe de la Chambre de première instance, s'est adressée aux représentants des ONG partenaires des CETC pour les informer de l'état d'avancement des préparatifs du procès dans le dossier n° 002.

Elle a expliqué qu'aussitôt saisie du dossier en janvier 2011, la Chambre de première instance s'était trouvée confrontée à des demandes de remise en liberté excipant de vices entachant la décision de renvoi. Des audiences s'étaient tenues d'urgence en janvier 2011 pour examiner ces questions et les décisions correspondantes, confirmant la compétence de la Chambre pour juger les accusés, avaient été rendues en février 2011.

M<sup>me</sup> Lamb a mentionné d'autres questions dont la Chambre était saisie et qui auraient un impact sur la date d'ouverture du procès qui s'annonçait d'une grande complexité. Il s'agissait notamment de plusieurs contestations portant sur l'aptitude de trois accusés à être jugés. À cet égard, la Chambre avait chargé un gériatre d'évaluer l'aptitude physique et mentale des intéressés à passer en jugement. L'expert devrait achever son évaluation à la fin du mois de juin 2011. Le moment venu, ces questions donneraient sans doute lieu à des audiences. Il faudra également trancher une série d'exceptions préliminaires d'ordre juridique (concernant notamment les effets de l'amnistie et de la grâce dont avait bénéficié Ieng Sary et la question de savoir si certaines

infractions de droit cambodgien retenues contre les accusés sont prescrites). Parmi les aspects clefs de la préparation du procès figurent également la sélection de ceux des 1 054 témoins, parties civiles et experts proposés par les parties qui comparaitraient au procès, de même que le relevé et la traduction des très nombreuses preuves documentaires se rapportant aux premières phases du procès.

Une réunion de mise en état avait eu lieu au début du mois d'avril 2011 dans le cadre des premiers préparatifs du procès. Ces préparatifs se poursuivront avec l'audience initiale prévue du 27 au 30 juin 2011. La date d'ouverture de l'audience au fond dans le dossier n° 002 sera annoncée en temps utile.

## Activités judiciaires dans le dossier n° 003

Après la publication de l'avis de fin d'instruction par les co-juges d'instruction, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont poursuivi leur travail relatif aux investigations et à la participation des victimes dans le dossier n° 003, lequel vise plusieurs personnes non nommées.

Le 9 mai, en réponse à l'avis des co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk en date du 29 avril, le co-procureur international Andrew Cayley a fait connaître son intention de soumettre de nouvelles demandes d'actes d'instruction en application du Règlement intérieur des CETC. Dans cette déclaration, M. Cayley a mentionné certains crimes et sites de crimes et a fourni des précisions sur les actes d'instruction qu'il comptait demander.

Par ordonnance du 18 mai, les co-juges d'instruction ont enjoint au co-procureur international de retirer sa déclaration, les magistrats instructeurs estimant qu'à ce stade de la procédure, une déclaration publique était juridiquement injustifiée et violait le secret de l'instruction. Le 25 mai, le co-procureur international a relevé appel de cette ordonnance devant la Chambre préliminaire.

Les demandeurs déboutés en leurs constitutions de partie civile dans les dossiers n°s 003 et 004 ont interjeté appel de ces décisions des co-juges d'instruction. Le 18 mai, une demanderesse a déposé un premier appel tendant à ce que la Chambre préliminaire infirme l'ordonnance de rejet des co-juges d'instruction et lui accorde la qualité de partie civile. Les co-avocats d'un autre demandeur ont déposé une déclaration d'appel à l'encontre du rejet de sa demande de constitution de partie civile.

L'avis de fin d'instruction marque une étape dans cette procédure, mais n'est pas une décision qui y met un terme. L'instruction reste ouverte jusqu'à ce que les co-juges d'instruction rendent leur ordonnance de clôture, qui peut être de renvoi ou de non-lieu (voir la figure à droite).

Les dossiers n°s 003 et 004 ont été ouverts en septembre 2009, par réquisitoires introductifs du co-procureur international faisant fonction à l'époque, la Chambre préliminaire s'étant prononcée sur le désaccord qui opposait le co-procureur national à son ancien homologue international sur ces dossiers. Le dossier n° 004 est toujours en instruction. La loi veut que les dossiers restent secrets pendant toute cette procédure.

## LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APRÈS LA CLÔTURE DE L'INSTRUCTION

Les étapes de la procédure telles qu'elles se succèdent après l'annonce de la clôture de l'instruction par les co-juges d'instruction, telle qu'intervenue récemment dans le dossier n° 003, se présentent comme suit conformément à la Loi relative aux CETC, au Règlement intérieur et à la tradition civiliste.

### Avis de fin d'instruction

Lorsque les co-juges d'instruction considèrent qu'ils ont recueilli suffisamment d'éléments de preuve, ils **informent les parties que l'instruction est terminée**. (Règle 66 1) du Règlement intérieur.)

### Demandes de nouveaux actes d'instruction

Les parties (notamment les co-procureurs) disposent alors de 15 jours pour **demander aux co-juges d'instruction d'accomplir de nouveaux actes d'instruction** (tels que des auditions de témoins ou des visites de sites). (Règle 66 1) du Règlement intérieur.)

### Acte d'instruction ou rejet motivé

Saisi d'une demande recevable, les co-juges d'instruction effectuent les enquêtes ou expliquent en quoi les éléments de preuve dont ils disposent déjà sont suffisants. Ces explications sont fournies dans une **ordonnance**. (Règle 66 2) du Règlement intérieur.)

### Appel devant la Chambre préliminaire

Si les parties contestent l'ordonnance des co-juges d'instruction, elles disposent de 30 jours pour la porter en appel devant la Chambre préliminaire. (Règle 66 3) du Règlement intérieur.)

### Communication du dossier

Lorsque les enquêtes supplémentaires ont été effectuées (ou les appels tranchés par la Chambre préliminaire), les co-juges d'instruction **communiquent le dossier** (avec toutes ses pièces) **aux co-procureurs**. (Règle 66 4) du Règlement intérieur.)

### Réquisitoire définitif

Les co-procureurs examinent les éléments de preuve et **disposent de 3 mois**, lorsque la personne mise en examen n'est pas détenue, pour requérir un renvoi en jugement ou un non-lieu. Ces réquisitions constituent le **réquisitoire définitif**. Celui-ci ne lie pas les co-juges d'instruction. (Règle 66 5) du Règlement intérieur.)

### Ordonnance de clôture

Les co-juges d'instruction rendent une **ordonnance de clôture** motivée, qui est de renvoi ou de non-lieu. (Règle 67 1) du Règlement intérieur.)

### Appel devant la Chambre préliminaire

L'ordonnance de clôture est susceptible d'**appel**. (Règle 67 5) du Règlement intérieur.)

## Deux délégations étrangères reçues aux CETC

Des délégations suédoise et israélienne ont rencontré des responsables des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ce 5 mai.

L'Ambassadeur de Suède pour les droits de l'homme, Hans Dahlgren, conduisait une délégation de cinq représentants du Ministère suédois des affaires étrangères venue s'entretenir avec Knut Rosandhaug, Directeur adjoint du Bureau de l'Administration, et avec les co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk. Étaient notamment présents du côté suédois, M<sup>lle</sup> Caroline Stein, conseillère auprès du Département de droit international du Ministère des affaires étrangères, et M<sup>me</sup> Anne Hoglund, Ambassadrice de Suède au Cambodge.

M. Dahlgren a occupé de nombreux postes pendant sa longue carrière diplomatique, représentant notamment son pays auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales. Sa visite de courtoisie aux CETC s'inscrivait dans le cadre



La délégation suédoise et les co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk (au centre).

d'un voyage officiel de cinq jours au Cambodge.

Deux diplomates israéliens ont également fait une visite aux CETC pour s'entretenir du travail de la juridiction.

M. Cham Choshen, Directeur du Département Asie du Sud-Est au Ministère des affaires étrangères, et M. Ian Weitzman,

de l'Ambassade d'Israël à Bangkok, se sont entretenus avec Tony Kranh, Directeur par intérim de l'Administration, et Knut Rosandhaug, Directeur adjoint.

Les responsables des CETC ont informé les visiteurs des réalisations de la juridiction et des défis auxquels elle se prépare.

Cette brève visite faisait partie d'un déplacement officiel de deux jours au Cambodge.

## Ancien Ambassadeur du Japon en visite aux CETC

Un éminent professeur spécialiste de la diplomatie japonaise, ancien Ambassadeur du Japon auprès de l'ONU, a fait une visite de courtoisie aux CETC ce 2 mai pour avoir un aperçu de première main des activités de la juridiction.

Après avoir visité la salle d'audience, M. Shinichi Kitaoka a rencontré le Directeur adjoint de l'Administration, M. Knut Rosandhaug, qui lui a parlé des réalisations et défis des CETC.

M. Kitaoka a été Ambassadeur du Japon auprès de l'ONU de 2004 à 2006, lorsque l'Organisation mettait au point sa coopération technique avec le Gouvernement royal du Cambodge en vue de la création des CETC.

## Nouvelles séances d'information pour les étudiants

Avec le début des vacances d'été en mai, les étudiants ont été nombreux à demander aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) de les informer sur leurs activités.

Le 19 mai, six étudiants américains ont visité les CETC, par l'entremise de l'Université du Cambodge, pour s'instruire sur le processus de réconciliation nationale, et 13 étudiants en droit de New York ont visité la Chambre de première instance pour se faire expliquer le travail des CETC.

Dans le cadre de leur programme de visites d'étude, les CETC ont également reçu

plusieurs centaines d'étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur cambodgien.

Arrivés des provinces en car, les visiteurs ont pris part à des séances de questions et réponses avec des représentants des CETC, et se sont familiarisés avec le processus judiciaire. Le programme prévoit également la visite de Tuol Sleng et de Choeng Ek.

Les CETC sont ouvertes au public et leur Section des relations publiques organise des visites sur mesure pour les groupes qui en font la demande.



Des étudiants assistent à un exposé dans la galerie du public des CETC.

## Visite de spécialistes militaires aux CETC

De hauts responsables militaires et de la défense de diverses régions du monde ont eu une série d'entretiens le 17 mai avec des représentants des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour s'éclairer sur les questions postconflituelles qui se posent au Cambodge.



Les co-procureurs adjoints Yet Chakriya et William Smith expliquent la mission des CETC à des spécialistes militaires.

Dans le cadre du cours prestigieux qu'ils suivent auprès du Royal College of Defence Studies du Ministère britannique de la défense, 12 professionnels des questions militaires ont ainsi passé près de trois heures à rencontrer des représentants du Bureau de l'Administration, du Bureau des co-procureurs et de

la Section d'appui à la Défense.

Après avoir écouté les représentants des CETC, les visiteurs, encadrés par le vice-amiral Charles Style, Commandant du Collège, ont soulevé des questions relatives aux allégations d'ingérence politique, à l'impact des procès sur la société

cambodgienne et au mandat limité des CETC, et ce, pour se faire une idée de l'importance de la juridiction dans le contexte postconflituel cambodgien.

Cette visite faisait partie d'un voyage d'étude de six jours au Cambodge. La délégation, constituée de professionnels d'Eu-

rope, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud, a également rencontré des représentants de la société civile, du Ministère de la défense nationale et du Comité cambodgien d'action contre les mines. Elle a aussi visité le Musée du génocide de Tuol Sleng pour prendre conscience de l'ampleur des atrocités commises.

Le 10 mai, les CETC ont reçu un groupe d'officiers des États-Unis. Ces neuf membres du National War College ont visité la salle d'audience et reçu des explications sur le travail des CETC.

## Dépôt électronique de documents aux CETC

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) se sont dotées d'un système de dépôt électronique dans le but d'améliorer l'efficacité des opérations.

L'utilisateur qui a obtenu un compte d'accès au réseau auprès de la Section des technologies de l'information et de la communication peut désormais procéder au dépôt sécurisé de ses documents au moyen d'un formulaire en ligne. Soit par le réseau des CETC, au siège comme au bureau du centre-ville, soit par Internet, partout ailleurs dans le monde. Les fichiers en transit sont cryptés.

Grâce à ce système, les membres du personnel ne devront plus se déplacer pour déposer leurs documents manuellement. En outre, ceux-ci ne devront plus être scannés et

seront plus accessibles.

Le système de dépôt électronique vient compléter les outils informatiques dont les CETC continuent de se doter pour augmenter leur efficacité. La Section d'administration judiciaire s'attache à intégrer le nouveau système à la base de données des notifications et aux archives élec-

troniques.

Les CETC travaillent à la conception du logiciel de dépôt depuis 2008. Elle disposent aujourd'hui des moyens technologiques nécessaires pour le mettre en œuvre. Le système a été mis à l'essai en 2010 et est à la disposition du personnel depuis avril de cette année.

FILING INSTRUCTIONS (To be completed by Filing Party)	
Case Number	Language Pages Title
<input type="checkbox"/> Khmer	Upload box (left side)
<input type="checkbox"/> English	<input type="checkbox"/> Public
<input type="checkbox"/> French	<input type="checkbox"/> Confidential
Main Documents	<input type="checkbox"/> Strictly Confidential
Authorities	<input type="checkbox"/> Other
Filed By	Classification Suggested by the Filing Party
Reason For Suggested Classification	Special Instructions
Submit to CFO	

Lancement du nouveau système de dépôt électronique des CETC.

## Changement dans l'équipe de défense de Khieu Samphan

Un des deux co-avocats internationaux de Khieu Samphan, M<sup>e</sup> Philippe Gréciano, s'est retiré de l'équipe de défense de l'accusé à la fin du mois de mai.

L'accusé se réserve le droit de se faire représenter par un second défenseur international, en plus du premier, M<sup>e</sup> Jacques Vergès, et de son avocat cambodgien, M<sup>e</sup> Sa Sovan.

# Derniers développements judiciaires

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités. Voici le survol des activités du mois de **mai 2011**. Voir la page 9 pour le détail des décisions et ordonnances.

## Chambre préliminaire

En mai, la Chambre préliminaire a délibéré sur plusieurs appels et demandes.

Elle est saisie de 94 appels interjetés contre les décisions des co-juges d'instruction déclarant irrecevables 1 747 demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 002. Elle a poursuivi son examen de ces appels, toutes les écritures ayant été déposées. La Chambre a aussi été saisie de cinq appels dans les dossiers n°s 003 et 004.

### Dossier n° 003

Le 18 mai 2011, un appel a été déposé par les avocats de SENG Chang Theory concernant la recevabilité de sa demande de constitution de partie civile dans ce dossier.

Le 24 mai 2011, un appel a été déposé par les avocats de Robert Hamill concernant la recevabilité de sa demande de constitution de partie civile dans ce dossier.

Le 25 mai 2011, le co-procureur international a déposé un appel confidentiel contre l'ordonnance du Bureau des co-juges d'instruction lui enjoignant de retirer sa déclaration publique du 9 mai 2011. Une version publique expurgée de l'appel a été déposée le 27 mai 2011.

### Dossier n° 004

Le 18 mai 2011, un appel a été déposé par les avocats de SENG Chang Theory concernant la recevabilité de sa demande de constitution de partie civile dans ce dossier.

Le 24 mai 2011, un appel a été déposé par les avocats de Robert Hamill concernant sa demande de constitution de partie civile dans ce dossier.

## Chambre de première instance

Le 6 mai, la juriste hors classe de la Chambre de première instance a mis les représentants des ONG partenaires des

CETC au fait des travaux entrepris par la Chambre dans le cadre de la mise en état du dossier, le but étant d'aider la société civile à saisir la complexité et l'ampleur du dossier n° 002 et des préparatifs au procès.

Parmi les aspects clefs de la préparation du procès figurent la détermination de ceux des 1 054 témoins, parties civiles et experts proposés par les parties qui comparaitront au procès, de même que le relevé et la traduction des très nombreuses preuves documentaires se rapportant aux premières phases du procès.

La date d'ouverture de l'audience au fond dans le dossier n° 002 sera annoncée en temps utile.

## Chambre de la Cour suprême

### Dossier n° 001

La Chambre de la Cour suprême a continué de travailler à son arrêt relatif aux appels interjetés contre le Jugement de première instance.

### Dossier n° 002

La Chambre a continué de préparer ses décisions sur trois appels immédiats interjetés par les accusés Nuon Chea, Ieng Thirith et Khieu Samphan contre leur détention. Les décisions doivent être rendues le 6 juin 2011 au plus tard, selon la règle 108 4) du Règlement intérieur.

Du 9 au 11 mai 2011, les juges cambodgiens et internationaux de la Chambre, ainsi que son personnel, ont pris part à un séminaire de renforcement des capacités animé par M. David Cohen, Directeur du War Crimes Studies Center de l'Université de Berkeley, et financé par l'ambassade du Royaume-Uni à Phnom Penh.

D'éminents juristes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ainsi que des universitaires de premier plan, spécialistes du droit pénal international et comparatif, ont fait des exposés sur des questions pertinentes pour le travail de la Chambre.

## Bureau des co-juges d'instruction

Dans le dossier n° 004, le Bureau des co-juges d'instruction a continué d'enquêter sur les faits dénoncés par le précédent co-procureur international. Des groupes de travail composés de membres cambodgiens et internationaux du Bureau, notamment d'analystes et d'enquêteurs, se sont penchés sur les éléments de preuve recueillis dans le dossier n° 002 (soit plus de 11 000 documents contenant notamment plus de 1 000 procès-verbaux d'audition) afin de déterminer leur utilité pour le dossier n° 004, après quoi les pièces pertinentes (soit plus de 1 200 documents totalisant au-delà de 41 000 pages) ont été transférées du dossier n° 002 au dossier n° 004.

Le Bureau a effectué des enquêtes de terrain dans les provinces de Battambang, Pursat et Takeo.

L'Équipe juridique a établi des mémoires sur des questions de droit complexes relatives aux dossiers n°s 003 et 004, et rédigé des décisions faisant suite à des demandes. Le travail relatif à la création d'une base de données juridiques destinée à la publication des décisions des co-juges d'instruction (et peut-être d'autres décisions des CETC par la suite) s'est poursuivi.

## Bureau des co-procureurs

### Dossier n° 002

En mai, le Bureau des co-procureurs s'est largement consacré à la préparation de l'audience initiale et de l'audience au fond.

Il a en outre déposé des conclusions publiques sur une variété de questions, notamment : i) la prescription des crimes de droit cambodgien, ii) les questions à soulever à l'audience initiale, iii) le temps à réserver aux déclarations liminaires, iv) le fait de savoir si

les parties devaient être autorisées à rencontrer les témoins avant de les faire comparaître et v) la question de savoir si les déclarations antérieures de Kaing Guek Eav, alias « Duch », devaient être admises en preuve, l'intéressé dût-il ne pas comparaître en tant que témoin.

Le 4 mai 2011, le Bureau a pris part à une audience consacrée à la détention de l'accusé Ieng Sary.

#### **Dossier n° 003**

Le 10 mai 2011, le co-procureur international a demandé une prorogation de six semaines du délai imparti pour soumettre des demandes de constitution de partie civile dans ce dossier.

Le 18 mai 2011, le co-procureur international a déposé trois demandes d'actes d'instruction. Le 25 mai 2011, il a interjeté appel contre l'ordonnance des co-juges d'instruction lui enjoignant de retirer la déclaration publique qu'il avait faite concernant le dossier n° 003.

#### **Activités de sensibilisation**

Les 14 et 15 mai 2011, le co-procureur international a assisté au Colloque des procureurs internationaux à Freetown (Sierra Leone) sur les stratégies d'achèvement des travaux des juridictions temporaires.

Le Bureau a pris part à un forum régional des parties civiles organisé à Siem Reap le 19 mai. Le forum s'adressait à quelque 300 parties civiles venues de diverses régions du pays.

Le 24 mai 2011, le co-procureur international a assisté à la Conférence de la Ligue des États arabes sur la Cour pénale internationale et y a fait un exposé sur les mécanismes déclencheurs de la compétence de la juridiction internationale permanente.

## **Section d'appui à la Défense**

En mai, la Section d'appui à la Défense a continué de fournir un appui juridique, administratif et technique aux équipes de défense. Elle a également entrepris des activités dans les domaines de la sensibilisation et de l'héritage des CETC.

#### **Dossier n° 002**

Le 3 mai 2011, l'équipe de défense de Ieng Sary a demandé que le viol en tant que crime contre l'humanité ainsi que la troi-

sième catégorie d'entreprise criminelle commune soient écartées, et que les co-procureurs soient empêchés de requalifier les faits en application de la règle 98 du Règlement intérieur pour retenir ces charges, car cela reviendrait à introduire de nouveaux éléments constitutifs.

Le 11 mai 2011, l'équipe de défense de Nuon Chea a posé la question de savoir s'il restait interdit aux équipes de défense de prendre contact avec les témoins figurant sur leurs listes et de mener leurs propres enquêtes. Elle a également demandé que soit clarifié le sens des termes « bref » et « brièvement » qualifiant les déclarations liminaires des parties.

Le 23 mai 2011, l'équipe de défense de Ieng Sary a demandé l'inclusion de nouveaux sujets dans le calendrier du procès, de sorte que soient considérées des questions antérieures à 1975 et postérieures à 1979, parmi lesquelles la reconnaissance du Kampuchéa démocratique par l'ONU, la nature du Gouvernement de la République populaire du Kampuchéa soutenu par le Vietnam et l'historiographie du Kampuchéa démocratique.

#### **Dossiers n°s 003 et 004**

La Section a continué de suivre de près l'évolution de ces dossiers et de veiller à ce que les droits des suspects non nommés soient sauvegardés au regard des plus hautes normes et meilleures pratiques internationales.

#### **Héritage et sensibilisation**

Le 31 mai 2011, la Section et le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme ont annoncé la tenue du *Fair Trial Rights Club* : une série de huit séminaires sur le thème du droit à un procès équitable. Le Club donnera à des étudiants et à de récents diplômés en droit de l'enseignement supérieur cambodgien l'occasion de considérer le droit à un procès équitable dans le contexte des procès des CETC, de rencontrer des acteurs importants au sein des CETC et de la justice cambodgienne et de mieux comprendre la place du droit à un procès équitable parmi les fondements des droits de l'homme.

Le 17 mai 2011, des représentants de la Section ont fait un exposé à la délégation du Royal College of Defence

Studies du Ministère britannique de la défense. Les membres de la délégation se sont intéressés à la question de savoir si les procès des Khmers rouges répondaient aux vœux du peuple cambodgien ou de la « communauté internationale » et si une commission de vérité et de réconciliation n'eût pas été préférable.

## **Section d'appui aux victimes**

#### **Travail juridique**

La Section d'appui aux victimes a reçu 140 demandes de constitution de partie civile relatives au dossier n° 003, et 178 relatives au dossier n° 004. L'Équipe de traitement et d'analyse s'est consacrée au dépouillement de ces demandes qui devront ensuite être soumises au Bureau des co-juges d'instruction.

Le 25 mai 2011, sous la coordination de la Section, la co-avocate principale internationale pour les parties civiles a prêté serment à la Cour d'appel du Cambodge. La Section a également aidé sept assistants juridiques et stagiaires affectés aux avocats des parties civiles à accomplir les formalités pour accéder aux locaux des CETC, obtenir une adresse électronique et disposer d'un compte d'utilisateur du réseau informatique de la juridiction.

#### **Activités de sensibilisation**

Le 26 mai 2011, le Coordonnateur des activités de sensibilisation de la Section a pris part à des émissions à lignes ouvertes de la station de radio de La Voix de l'Amérique pour parler de la participation des victimes dans les procédures devant les CETC.

Le 19 mai, la Section a organisé dans la province de Siem Reap un forum régional pour les parties civiles du dossier n° 002.

Ce forum s'adressait à 300 parties civiles de sept provinces : Battambang, Pailin, Banteay Meanchey, Kampong Thom, Kampong Cham, Kampong Speu et Siem Reap. C'était le cinquième forum régional organisé par la Section dans le cadre de son programme de 16 mois pour une meilleure participation des victimes dans les procédures devant les CETC. Ce programme est financé par l'Organisation allemande

*Lire la suite à la page suivante*

## Section d'appui aux victimes (suite de la page 7)

pour la coopération internationale (GIZ).

Les parties civiles du dossier n° 002 ont eu l'occasion de rencontrer d'anciennes parties civiles du dossier n° 001 et de bénéficier de leur expérience en matière de procédure.

Les participants ont également pu rencontrer leurs avocats et considérer de façon approfondie avec ceux-ci les types de réparations envisageables (projets collectifs ou symboliques). Les avocats devront faire une proposition à ce sujet aux co-avocats principaux pour les parties civiles, à charge pour ceux-ci de la transmettre à la Chambre de première instance, de sorte que soit établi un plan de réparation aux fins du procès.

Enfin, le forum avait pour but de mettre les parties civiles au fait de l'actualité des CETC. Depuis le début de 2009, neuf réunions de ce type ont été organisées par la Section, touchant ainsi plus de 2 615 parties civiles effectives ou potentielles du dossier n° 002.

En général, les informations sont données aux participants par des représentants de la Section d'appui aux victimes, du Bureau des co-procureurs, de l'Unité d'appui aux témoins et aux experts et de la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles, ainsi que par des avocats des parties civiles et d'autres membres du personnel des CETC.

### Réparations et mesures non judiciaires

En mai, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a rencontré diverses parties intéressées pour envisager le cadre dans lequel ces mesures seraient mises en œuvre. Dans cette perspective, l'Équipe a mis la dernière main à un rapport exhaustif sur les demandes de réparation, en les répartissant selon les catégories suivantes :  
Souvenir / Mémorial  
Réhabilitation  
Documentation / Éducation



Le forum organisé pour les parties civiles à Siem Reap.

### Autres

Le 31 mai 2011, des représentants de l'Équipe ont présenté leur rapport aux co-avocats principaux pour les parties civiles et aux avocats des parties civiles. Ce document de plus de 90 pages a été envoyé à la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles, qui se chargera de le transmettre aux avocats des parties civiles.

L'Équipe a aussi pris pleinement part aux réunions en vue de soumettre une proposition de financement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, administré par l'UNIFEM. Ces réunions se poursuivront en juin.

En mai, l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a accueilli des équipes de recherche de l'Université du Wyoming et du Leitner Center for International Law and Justice de la Fordham Law School.

La première délégation a présenté les conclusions de son analyse des réparations demandées et accordées dans le dossier n° 001, tandis que la seconde s'est entretenue de son article sur la santé mentale au Cambodge, et plus particulièrement de la question des réparations.

En mai, le responsable du Programme des réparations et des mesures non judiciaires s'est rendu en Allemagne dans le cadre du programme de bourses financé par ce pays pour soutenir les activités des CETC.



## Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Le 19 mai 2011, les co-avocats principaux pour les parties civiles et certains avocats des parties civiles ont participé au cinquième forum régional pour les parties civiles du dossier n° 002, organisé par la Section d'appui aux victimes.

À l'occasion de cette rencontre, les co-avocats principaux, M<sup>es</sup> Pich Ang et Elisabeth Simonneau-Fort, ont pris la parole devant les parties civiles. Ils ont annoncé

qu'ils avaient pour rôle essentiel de veiller à ce que les voix des parties civiles soient entendues, d'assurer le bon déroulement de leur participation au procès et de faciliter le travail de leurs avocats.

Ils ont félicité les parties civiles du rôle vital qu'elles allaient jouer dans le procès à venir et les ont encouragées à rencontrer leurs avocats pour parler des questions relatives au procès et aux réparations collectives.

En mai, les co-avocats principaux ont tenu avec les avocats des parties civiles de nombreuses réunions de préparation portant sur l'audience initiale, l'audience au fond et les réparations. Les co-avocats principaux ont également assisté à des réunions relatives aux réparations organisées par l'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires de la Section d'appui aux victimes.



# Calendrier judiciaire

## Décisions et ordonnances

### Chambre préliminaire

**3 mai 2011**

Dossier n° 002 – Décision relative à la demande de Ieng Sary tendant à ce que tous les documents du dossier CP 08 soient classés en tant que documents publics dans le dossier n° 002 – la Chambre décide de maintenir la confidentialité des documents (CP 08).

### Chambre de première instance

**9 mai 2011**

Dossier n° 002 – « Décision relative aux demandes de récusation du juge You Ottara et visant son exclusion de la formation particulière et aux demandes de tenue d'une audience publique, déposées par Ieng Thirith et Ieng Sary » – les demandes sont rejetées (E63/5).

**11 mai 2011**

Dossier n° 002 – « Calendrier de l'audience initiale du dossier 002 » – l'audience initiale est programmée du 27 au 30 juin 2011 (E86).

**11 mai 2011**

Dossier n° 002 – « Décision relative à la requête de Nuon Chea sollicitant une ordonnance aux fins de reprise des auditions sur les conditions de détention » – la requête est rejetée (E66/2).

**12 mai 2011**

Dossier n° 002 – « Décision relative à la demande de mise en liberté de Ieng Sary » – la demande de mise en liberté sous contrôle judiciaire est rejetée (E79/2).

### Co-juges d'instruction

**18 mai 2011**

Dossier n° 003 – « Ordonnance faisant suite à la déclaration publique du co-procureur international relative au dossier n° 003 » –

les co-juges d'instruction ordonnent le retrait de la déclaration (D14).



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

## Audiences publiques programmées

### Chambre préliminaire

Néant

### Chambre de première instance

27-30 juin 2011

Audience initiale du dossier n° 002

### Chambre de la Cour suprême

Néant

## Red Wedding : premier documentaire sur le mariage forcé

Sous le régime des Khmers rouges, des dizaines de milliers de personnes auraient été contraintes de se marier avec des inconnus. Un documentaire réalisé par Lida Chan trace pour la première fois le portrait d'une femme qui a vécu cette expérience.

Pen Sokchan, aujourd'hui âgée de 48 ans, raconte qu'elle a été contrainte d'épouser un soldat khmer rouge alors qu'elle n'avait que 15 ans, et que son mari l'a violée après le mariage, sur les ordres de l'Angkar.

Après avoir vécu plus de trente ans avec cette honte secrète, Pen Sokchan a décidé de rompre le silence et de rechercher la vérité sur son passé. Le film la suit dans cette quête qui l'amènera face à d'anciens chefs khmers rouges, à se constituer partie civile devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) et enfin à révéler à sa famille ce qu'elle a subi.

Aujourd'hui partie civile dans le dossier n° 002, Pen Sokchan est représentée par l'équipe du Cambodian Defenders Project (CDP).

« L'équipe de tournage a vécu avec elle et nous sommes devenus une sorte de famille », commente Lida Chan, réalisatrice de *Red Wedding* (Mariage rouge). Il a fallu une année pour réaliser ce film. Pendant cette

période, la réalisatrice a progressivement gagné la confiance de Pen Sokchan.

« C'était déjà difficile pour Sokchan de parler de son histoire. Mais en plus, il fallait qu'elle le fasse devant une caméra », répond Lida Chan lorsqu'on l'interroge sur les défis du tournage.

Cette entreprise a eu un profond impact sur Sokchan Pen. Avant de travailler avec Lida Chan, elle se voyait comme une victime résignée à vivre dans le silence une souffrance qui ne s'exprimait que dans ses cauchemars.

Le cheminement qu'elle a fait grâce au film lui a donné le sentiment qu'elle n'avait plus à craindre les Khmers rouges et qu'elle pouvait être fière de son courage. Même si, comme le souligne Lida Chan, un film ne suffira par à la guérir de son traumatisme.

« C'est la voix de tous nos récits », a dit une autre victime alléguée des mariages forcés après avoir vu le film.

*Red Wedding* sera lancé le 2 juin au théâtre Chenla de Phnom Penh, devant 450 représentants d'ONG, d'universités et d'organisations internationales et gouvernementales, dont les CETC.

D'autres projections sont prévues dans un avenir proche à Phnom Penh comme dans les provinces.



### RED WEDDING

A FILM BY LIDA CHAN



La partie civile Pen Sokchan (à gauche) et la réalisatrice Lida Chan pendant le tournage à Pursat.



គ្រូបម្រុងការពារសិទ្ធិកម្ពុជា  
CAMBODIAN DEFENDERS  
PROJECT

Pour plus de renseignements :

Mr. Duong Savorn  
Project Coordinator  
Cambodian Defenders Project (CDP)  
# 80F, St. 265, Phnom Penh (Cambodge)

Tél. : 012 800 816  
Courriel : [savorn@cdpcambodia.org](mailto:savorn@cdpcambodia.org)  
Web : [www.cdpcambodia.org](http://www.cdpcambodia.org)

# Calendrier des activités de sensibilisation

## Activités diverses

**3-5 et 24-26 mai 2011** *NGO Dialogue Project* : le International Centre for Conciliation (ICfC) et la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) organisent l'échange de messages vidéo entre victimes et anciens Khmers rouges à Kampot.

**4 mai 2011** *Self-Help Project* : la TPO met sur pied un nouveau groupe d'entraide et de partage pour les parties civiles du dossier n° 002.

**5 mai 2011** Forum d'étudiants : le Cambodian Defenders Project (CDP) organise un forum d'étudiants à l'Université Norton de Phnom Penh.

**9-12, 13-16 et 23-26 mai 2011** Renforcement des capacités : l'organisation Youth for Peace (YfP) concourt au développement de la « culture de la mémoire » à travers le Community Memorial Committee.

**10 mai 2011** Visite aux CETC : délégation du National War College des États-Unis.

**17 mai 2011** Visite aux CETC : délégation du Royal College of Defence du Royaume-Uni.

**19 mai 2011** Forum régional : la Section d'appui aux victimes, les parties civiles, les co-avocats principaux pour les parties civiles et la Défense participent au forum organisé à Siem Reap.

**20 mai 2011** Émission radio : la TPO et le Women's Media Centre of Cambodia (WMC) parlent du régime des Khmers rouges sur les ondes de la radio FM 102 du WMC.

**23-26 mai 2011** Renforcement des capacités : encadrés par YfP, des groupes de jeunes de la province de Takeo apprennent comment fonctionne la mémoire.

**24-26 mai 2011** *NGO Dialogue Project* : l'ICfC et la TPO organisent des dialogues en face à face entre des victimes et d'anciens Khmers rouges.

**30 mai 2011** Visite aux CETC : des étudiants en relations internationales de l'Université de la Caroline du Sud (États-Unis).

**2 juin 2011** Film : lancement du documentaire *Red Wedding (Mariage rouge)* à Phnom Penh.

**9 juin 2011** Visite aux CETC : Christian Connan, Ambassadeur de France.

**6-9 juin 2011** Projet de l'ICfC : dans le cadre du projet *Justice, History and Outreach*, une formation portant sur le dialogue à propos des Khmers rouges est organisée à Ratanakiri.

**8 juin 2011** Exposé : l'étude *After the First Trial: A Population-based Survey on Knowledge and Perception of Justice and the ECCC (Après le premier procès : enquête sur la connaissance et la perception de la justice et des CETC au sein de la population)* est présentée à des ONG, aux CETC et à des responsables du Gouvernement.

**8 juin 2011** Émission radio du Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC) : des auditeurs téléphonent pour donner leur opinion sur la participation des victimes au procès.

**14-17 juin 2011** Réunion avec les clients régionaux : le CDP rencontre 18 parties civiles.

**22 juin 2011** Émission radio : des auditeurs téléphonent au sujet du dossier n° 002, de l'audience initiale et des accusés.

**27 juin 2011** Visite aux CETC : Stephen Rapp, Ambassadeurs itinérant des États-Unis pour les crimes de guerre.



Des étudiants cambodgiens assistent à une séance d'information aux CETC.

**27 juin 2011** Visite aux CETC : Clint Williamson, expert de l'ONU.

**30 juin 2011** Publication : le CHRAC distribue le n° 58 de *KRT Watch*.

## Programme de sensibilisation des CETC

La Section des relations publiques organise des visites d'étude les mardis et jeudis pour les villageois des quatre coins du pays. À l'occasion de chaque excursion, 300 personnes sont invitées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres du personnel de la Section sont sur place, en province, pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC.

### CALENDRIER DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Mai-juin						
DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1 Fête du 1 <sup>er</sup> mai	2	3 Visite d'étude	4	5 Visite d'étude	6	7
8	9	10 Visite d'étude	11	12 Visite d'étude	13 Anniversaire du Roi Norodhom	14
15	16	17	18	19 Visite d'étude	20	21
22	23 Fête du Sillon sacré	24	25	26 Visite d'étude	27	28
29	30	31	1	2 Visite d'étude	3	4
5	6	7	8	9 Visite d'étude	10	11
12	13	14 Visite d'étude	15	16 Visite d'étude	17	18 Anniversaire de la Reine Mère
19	20	21	22	23 Visite d'étude	24	25
26	27 Audience initiale	28 Audience initiale	29 Audience initiale	30 Audience initiale	1	2



# Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



**Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao  
B.P. 71  
Phnom Penh (Cambodge)**

**Centre d'information (appui aux victimes)  
Rue 21, maison 6a, (près du marché Kap Ko)  
Phnom Penh (Cambodge)**



**Général**

Tél. : +855 (0)23 219 814  
Fax : +855 (0)23 219 841

**Relations avec  
les médias**

Tél. : +855 (0)12 488 023  
Tél. : +855 (0)12 483 283

**Visite des CETC**

Tél. : +855 (0)12 488 029

**Centre d'information**

Tél. : +855 (0)23 214 291



**Sur la toile**

**CETC  
UNAKRT**

[www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)  
[www.unakrt-online.org](http://www.unakrt-online.org)

**Twitter  
Flickr  
Facebook  
Youtube**

[twitter.com/KRTribunal](https://twitter.com/KRTribunal)  
[www.flickr.com/krtribunal](https://www.flickr.com/krtribunal)  
[www.facebook.com/krtribunal](https://www.facebook.com/krtribunal)  
[www.youtube.com/krtribunal](https://www.youtube.com/krtribunal)

\*\*\* Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? \*\*\*

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).